

REALISER UN PLAN DE FACADE

Pourquoi dois-je fournir un plan de façade?

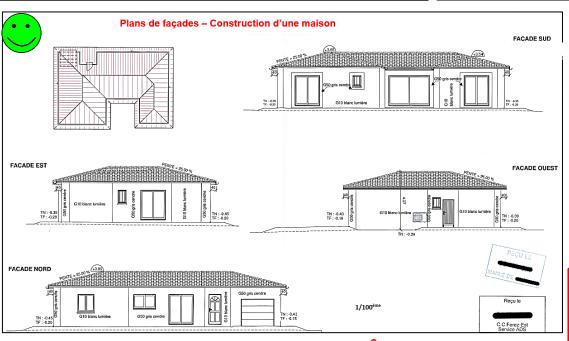
Le plan de façade est une représentation de l'aspect extérieur de <u>chaque façade</u> d'une construction.

Il permet de vérifier que le projet respecte la réglementation applicable (règlement propre à la commune, périmètre des Monuments historiques,...).

Comment réaliser un plan de façade ?

Le plan de façade est une représentation graphique.

Il est recommandé d'utiliser une échelle 1/100ème (1 centimètre sur le plan = 1 mètre au réel) pour les plans de façades.



Le plan des façades et des toitures est une pièce obligatoire pour toutes les demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'affecter les façades ou toitures existantes (panneaux solaires, changement de menuiseries,...)

Plan de façade à proscrire !!

Une photographie n'est

partiellement

Pas d'échelle Façade pa

représentée

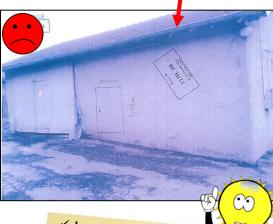
pas un plan

Quelles sont les informations à indiquer sur le plan de façade ?

- ☑ L'échelle
- ✓ Les cotations (hauteur, largeur, pente de toiture)
- ☑ La description des matériaux et des couleurs (enduit, tuiles,...)

Chaque façade doit être représentée dans <u>sa globalité</u>

Plans de façades - Modification de façade et toiture 5,60 m Luito Omign 10 Long Bark Sup AVANT 1/100ème FAÇADE SUD AVANT 1/100ème FAÇADE SUD AVANT FAÇADE SUD AVANT FAÇADE SUD AVANT FAÇADE SUD AFGÈS FAÇADE SUD AFGÈS FAÇADE SUD AFGÈS



✓ Le plan de façade peut être fourni en couleur.

✓ Si votre projet porte sur une modification de façade ou de toiture, préférez un plan AVANT/APRES pour une meilleure lisibilité.